

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2026

Le 29 mai, sur convocation régulière du Maire en date du 21 mai 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice, exceptés Arthur GAMBIN (donne pouvoir à Julien DIDIER), Jean-Paul REVERT (donne pouvoir à Jean-Marc BOUSSET) et Jacques MAIREY (donne pouvoir à Marie-Agnès GUEZET).

Rkia IDRISSE est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2026.

1- Informations du Maire dans le cadre de ses délégations

- Le Maire a signé un devis pour les illuminations de Noël d'un montant de 5 426 euros TTC.
- Le Maire est allé porter plainte pour un dépôt sauvage au bois du Chanois : le Maire a retrouvé les coordonnées de la société responsable du dépôt sauvage sur une facture, une déclaration URSSAF et un ticket de caisse pour du carburant ; les mêmes dépôts sauvages ont été retrouvés à Geneuille et aux Auxons.
Le rapport de constatation a été déposé sur le nouveau site pour la protection de l'environnement.





- La DRAC qui a financé une partie des travaux de la Médiathèque, a passé une convention avec la Commune pour l'extension des horaires de la Médiathèque et pour subventionner le passage du poste de bibliothécaire de mi-temps à temps complet. Le maire a déposé une demande de subvention. Le montant obtenu se monte à 11 001.00€.

2- Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans les 6 mois qui suivent l'élection du nouveau Conseil Municipal, il faut revoter le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la durée du mandat.

Le Maire présente ce règlement adapté en particulier au nouveau statut de l' élu local.

Vote pour : 19



3- Aménagement parking rue de Lausanne

La Commune, adhérente au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), a demandé une étude concernant l'aménagement de la parcelle située à côté de l'arrêt de bus « Calvaire » en face du garage Gerdy.

Le Maire a demandé au CAUE la création de deux places de parking pour les arrêts minutes.

La mairie a demandé un devis à FCE et un à BF Multiservices.

Montant du devis FCE : 29 768 € TTC

Montant du devis BF Multiservices : 16 554 € TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider le projet qui inclut les deux places de parking et de l'autoriser à signer le devis de BF Multiservices.

Vote pour : 19.

4- Orientations et crédits affectés à la formation des élus

En début de mandat et conformément à l'Arrêté du 13 avril 2023 relatif au répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local, le maire rappelle la nécessité de délibérer sur les orientations et les crédits affectés à la formation des élus.

Les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la Commune et le montant des prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction soit 1 360€ sans que le montant réel des dépenses ne puisse excéder 20% du même montant soit 13 600€.

Les organismes de formation doivent être agréés par l'Etat

Vote pour : 19

5- Avenant travaux chemin grumiers.

En 2025, la Commune a validé un dossier concernant la création d'un chemin grumiers. (travaux d'infrastructure forestière). l'ONF, maître d'œuvre, a réalisé un appel d'offres et la société CLERC TP à Charnay a été retenue pour exécuter ce chantier.

Coût des travaux : 82 767.84€ / HT ou 99 321.40€ / TTC

Début du chantier : 1^{er} juin 2026.

Achèvement du chantier : 30 juin 2026



Suite à l'augmentation des coûts énergétiques causée par la guerre en Iran, la société CLERC TP a présenté un chiffrage concernant cette augmentation. Un surcoût de 7 465,13 € HT est demandé par l'entreprise et si la commune n'accepte pas ce surcoût, la société n'exécute plus les travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser les 7 465,13€ HT d'augmentation, mais propose à la société CLERC TP l'application de la théorie de l'imprévision qui consiste à accepter de prendre en charge 50% de la somme demandée.

Vote pour : 19

6- QUESTIONS DIVERSES

- Courrier reçu de l'INSEE le 28/05/2026 : du 21/01/2027 au 20/02/2027, il y aura un recensement de la population.
- Réunion avec le DEA (Département Eau et Assainissement de GBM) et le service voiries de GBM. Il est prévu une reprise totale de l'assainissement au niveau des habitations et de la voirie dans le quartier de la Grosse Aige.
La Commune demande au service voirie d'étudier la possibilité d'enfouir les réseaux « secs » (électricité, téléphone) pendant ces travaux d'assainissement
- Les habitants de la Grosse Aige signalent des vitesses excessives dans le quartier.
- Demandes de mise en place d'un banc au Chemin de la Chaille par des promeneurs.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.

